

## Projet de création de l'AFA de Crolles Compte rendu du comité de pilotage du 1er octobre 2015

### Etaient présents :

Marie Noëlle Jacquemond ; Clément Caix ; Arlette Gelin ; Philippe Choler ; Jean Paul Cuchet ; Clément Drevet ; Christian Gay ; Frédéric Lançon ; Claude Gloeckle ; Nelly Gros ; Jean Philippe Page ; Yann Aurensan ; Hervé Weisbrod.

### Excusés :

Marie hélène Biston ; Marc Pelloux-Prayer.

### A l'ordre du jour :

- 1 / Validation du compte rendu du comité de pilotage du 18 juin
- 2/ Travail sur les statuts de l'AFA
- 3/ Organisation du prochain comité de pilotage
- 4/ Questions diverses

### **1/ Validation du compte rendu du comité de pilotage du 18 juin**

Le compte rendu est validé à l'unanimité

### **2/ Travail sur les statuts de l'AFA**

Rappel : le comité de pilotage travaille sur des **projets de statuts**, susceptibles d'être modifiés lors de l'assemblée générale constitutive, au vu des remarques émises par les propriétaires lors de l'enquête publique. Ces statuts seront également modifiables selon une procédure définie, tenant compte d'une règle de majorité indiquée dans le tableau de l'article 9 des statuts. M. Gay pose la question de la fragilité de ces statuts au vu des conditions de modifications facilement atteignables. Des précisions sur ce point devront être apportées.

Le travail réalisé durant ce comité de pilotage a surtout permis de peaufiner la rédaction des **objectifs**, et d'introduire la notion d'un règlement intérieur annexé à ces statuts. Il a pour but de préciser les modes d'intervention devant être pris en compte dans les actes de cession aux utilisateurs (baux à ferme ou conventions pluriannuelles).

Ont été rajoutés dans l'article 5 des points rappelant que les droits propriétaires adhèrent en terme d'utilisation de leurs parcelles.

***Vous trouverez les modifications dans la version du projet de statuts ci joints.***

**Le comité de pilotage insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de perdre de vue l'objectif principal de l'AFA : faciliter la gestion et l'entretien des coteaux en créant les conditions pour que les utilisateurs potentiels puissent avoir accès au foncier.**

### Autres remarques ou réponses aux questions :

Article 4 : sens du mot « mutations » :

Il s'agit de tout changement de propriétaire, par à la suite d' une vente, d'une donation, d'une succession, etc.

Article 8 : représentation des membres de l'association à l'assemblée générale

Il faut distinguer 2 représentation :

- lors de l'enquête publique et de la « consultation des propriétaires » qui permettra de savoir si la majorité requise est atteinte : chaque « compte propriétaire » a droit à une voix.
- une fois l'AFA créée, lors de votes, chaque propriétaire à le droit à x voix, dont le nombre est fixé par les statuts.

### Attribution du nombre de voix par compte propriétaire :

Plusieurs scénarii sont possibles et l'on rencontre dans les différentes associations de l'Isère à peu près tous les cas de figure : une voix par propriétaire quelque soit sa surface, un nombre de voix proportionnel à la surface apportée, etc.

D'une façon générale, il paraît important de veiller à ce qu' aucun propriétaire majoritaire, ou groupement de quelques propriétaires puissent à eux seuls prendre toutes les décisions.

Au vu des différentes surfaces détenues par les propriétaires, une proposition sera travaillée d'ici le prochain comité de pilotage, notamment avec l'appui de M. clément Caix, et cela avec l'appui d'un travail réalisé récemment sur le projet d'une AFP à Mizoën (Oisans)

### **4/ Organisation du prochain comité de pilotage**

A l'ordre du jour : finalisation des statuts, et travail sur le règlement intérieur

**La date retenue pour la prochaine rencontre a été fixée au vendredi 6 novembre à 17h30.**